



Hénin-Beaumont

République française

*_*_*

Département du
Pas-de-Calais

*_*_*

Arrondissement
de Lens

*_*_*

COMMUNE D'HENIN-BEAUMONT

*_*_*

DELEGATION DU MAIRE

*_*_*

ARRETE MUNICIPAL N° 2017-3476
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR CHRISTOPHER SZCZUREK, ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Hénin-Beaumont,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son l'article L. 2122-18,
Vu le procès-verbal du 30 mars 2014 d'installation du Conseil municipal,
Vu la délibération n° 2017-148 du 21 décembre 2017 relative à la modification de l'ordre du tableau des adjoints,
Vu l'arrêté municipal n° 2017-1674 du 11 juillet 2017, visé en sous-préfecture de Lens le 11 juillet 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Christopher SZCZUREK, 4^{ème} adjoint au Maire,

Considérant que par la délibération n° 2017-148 relative à la modification de l'ordre du tableau des adjoints M. Christopher SZCZUREK, adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle, associative et citoyenne ; à la démocratie directe ; aux relations internationales et jumelages ; à la jeunesse ; à la communication ; a été positionné au rang de 2^{ème} adjoint au Maire ;

Considérant que Monsieur Christopher SZCZUREK occupe les fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle, associative et citoyenne ; à la démocratie directe ; aux relations internationales et jumelages ; jeunesse ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales précisent que, « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints* » ;

Considérant qu'il convient par conséquent de modifier la délégation de fonctions de Monsieur Christopher SZCZUREK, 2^{ème} adjoint au Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1. :

L'arrêté n° 2017-1674 du 11 juillet 2017, visé en sous-préfecture de Lens le 11 juillet 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Christopher SZCZUREK, 4^{ème} adjoint au Maire, est abrogé.



ARTICLE 2. :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Christopher SZCZUREK, 2^{ème} adjoint au Maire, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :

**FINANCES ET BUDGET
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE
COMMUNICATION
POLITIQUE DE LA VILLE ET DEMOCRATIE DIRECTE**

ARTICLE 3. :

Délégation de fonctions lui est donnée pour les affaires financières et budgétaires, le contrôle de gestion, la fiscalité, les documents comptables, les mandats et titres de recettes, la politique culturelle, l'école d'arts plastiques, l'école municipale de musique, le patrimoine, le cinéma, les festivals, l'archéologie, le soutien et l'accompagnement aux associations (culturelles, de loisirs et de quartiers), les archives, l'informatique, technologies de l'information et de la communication, ville numérique, communication institutionnelle et coordination de la communication municipale, politique de la ville, démocratie locale, le référendum local, la consultation des habitants, la démocratie participative locale

ARTICLE 4. :

Cette délégation emporte délégation de signature dans tous les domaines délégués.

ARTICLE 5. :

Le Directeur général des services a en charge l'exécution du présent acte administratif.

ARTICLE 6. :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse donnée au recours gracieux.

Pour extrait certifié conforme au Registre.
(Publié et affiché conformément à l'article L.2122-29
du Code général des collectivités territoriales).

Certifié exécutoire,

FAIT A HENIN-BEAUMONT, le

24 JAN. 2018

Le Maire



Steeve BRIOIS



ANNEXE II

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT
 OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR

Commune <input checked="" type="checkbox"/>	Cachet ou dénomination de l'organisme public : 
Département <input type="checkbox"/>	
Région <input type="checkbox"/>	
Etablissement public de santé <input type="checkbox"/>	
Etablissement public de coopération intercommunale <input type="checkbox"/>	
Etablissement public social ou médico-social <input type="checkbox"/>	
Office public de l'habitat <input type="checkbox"/>	
Autre <input type="checkbox"/>	

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : SZCZUREK

Prénoms : Christophen

Adresse postale

Rue : 1 Place Jean Jaurès

Complément :

Code postal : 62252

Ville : Henin-Beaumont

Adresse de messagerie électronique : christophen.szczurek@maire-henin-beaumont.fr

Numéro de téléphone :

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation :

Description de l'outil de signature électronique utilisé par le suppléant/délégué pour les transmissions dématérialisées au comptable public :

Certifié exact, à Henin-Beaumont le 24 JAN. 2018

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

24 JAN. 2018

Certifié exact, à Henin-Beaumont, le

(Signature de l'ordonnateur attestant le caractère exécutoire de la délégation)

